



SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS PENITENTIAIRES

Après une mobilisation historique, le SNDP rencontre le Ministre à Nantes

Michel Mercier, Garde des Sceaux, était absent de Paris et avait confié à son directeur de cabinet le soin de recevoir les représentants des DSP manifestant place Vendôme mercredi 23 février 2011, mais le SNDP a réussi à le rencontrer en personne lors de sa visite à Nantes.

Cette rencontre a été l'occasion pour notre organisation d'exprimer au Ministre le mécontentement et l'inquiétude qui traversent notre administration, et de relayer la forte mobilisation des directeurs pénitentiaires le jour-même à Paris.

Au delà de l'analyse de la crise actuelle, cette rencontre nous a permis d'insister sur l'urgence de faire droit aux légitimes demandes des directeurs pénitentiaires:

- Mettre en place les commissions d'exécution des peines dans chaque TGI : ces lieux doivent permettre aux directeurs des services pénitentiaires sur la base de leur diagnostic orienté d'expliquer objectivement aux autorités judiciaires ce que leurs services peuvent faire en terme d'exécution des peines et aussi ce qu'ils ne peuvent pas faire.
- Mettre fin aux inspections à charge en réaffirmant la distinction entre la responsabilité personnelle des directeurs pénitentiaires et la responsabilité de l'Etat.
- Reconnaître et valoriser les compétences et l'expérience en management de projets complexes des directeurs pénitentiaires (mise en place des nouveaux programmes immobiliers, loi pénitentiaire, mise en place du nouvel outil informatique pénitentiaire GENESIS...)

Nous avons par ailleurs attiré l'attention du Ministre sur la nécessité à moyen terme de tirer les enseignements de la crise que nous vivons :

- rapprocher le milieu ouvert et le milieu fermé : cette mise en cohérence, nécessite un management, une politique que les DISP adossés à 3 régions administratives peuvent



difficilement assumer. Il faut repenser la coordination des services pénitentiaires sur les terrains.

- Sortir de l'opposition stérile entre Insertion et Sécurité : pour sortir de ce qui constitue depuis longtemps un faux débat, il convient d'inscrire dans l'organisation de l'Administration Pénitentiaire la primauté de la lutte contre la récidive. Dans ces conditions, la DAP ne peut plus continuer à organiser ses sous-directions de missions en opposant l'Etat Major de Sécurité et la sous direction Personnes placées sous Main de Justice. Les DISP ne peuvent continuer à opposer le département sécurité et détention au département insertion et probation. Il faut mettre du transverse là où nous ne voyons actuellement que du cloisonnement et du hiérarchique. Le SNDP s'est déjà prononcé dès juin 2010 pour une sous-direction de la prise en charge des publics.
- Rapprocher les services déconcentrés et l'administration centrale : ce ressentiment se propage et s'organise autour de deux dérives :
 - Les DISP sont cantonnées à des missions d'exécution, de recueil statistiques, elles ne sont pas en mesure d'être un espace de réflexion de mise en perspective et surtout de management des équipes de direction locales
 - Les services de la DAP sont totalement orientés vers la réponse aux commandes politiques et ne sont plus en mesure d'informer le DAP et les échelons politiques des difficultés du terrain.

Nous serons présents vendredi à la rencontre organisée par le Ministre pour présenter les groupes de travail de réforme du fonctionnement des services participant à l'exécution des peines. La mobilisation du 23 février à Paris est un point d'appui pour orienter pertinemment ce chantier.

Nantes, le 24 février 2011

Pour le SNDP :
Boris TARGE, premier secrétaire national adjoint



Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires CFE CGC – 15-17 rue Beccaria - 75012 Paris

Tél : 06 08 70 25 48 – Fax : 01.44.70.65.99- E-mail : sndp.contact@gmail.com